



SOUES

DECISION DU MAIRE

DEC-2026-018 - Virement de crédit n°1 2026

La Maire,

VU la Constitution du 4 Octobre 1958, et notamment son article 72-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ;

VU la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;

VU le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;

VU la délibération n°D5/2026 du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

VU les crédits inscrits au budget ;

CONSIDERANT que le Maire peut réaliser des virements de crédits à l'intérieur d'une section dans la limite de 7,5% des crédits de ladite section ;

CONSIDERANT que la somme des virements de crédits réalisés en section de fonctionnement pour l'exercice 2026 est de 0 €, soit 0% des crédits ouverts en section de fonctionnement, qu'il est donc possible de réaliser des virements de crédits ;

CONSIDERANT que les crédits prévus au compte 673 "Titres annulés sur exercice antérieur" sont insuffisants, qu'il est nécessaire d'abonder ce compte d'un montant de 100€, soit 0,0034% des crédits de la section ;

CONSIDERANT que l'offre proposée par l'entreprise MARBRERIE VASQUEZ, établie à 14 919,25 € HT, est l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1 :

D'effectuer, en section de fonctionnement, le virement de crédit suivant :

Chapitre	Montant voté	Variation	Nouveau montant
65 - Autres charges de gestion courante	363 453,71	- 100	363 353,71
65188 - Autres	1 000	- 100	900
67 - Charges exceptionnelles	0	+ 100	100

673 - Titres annulés sur exercice antérieur	0	+ 100	100
Total	2 987 767,56	-	2 987 767,56

Article 2 :
Que les crédits seront inscrits au budget de la commune en section de fonctionnement.

Soues, le 10 août 2026

Maire,

CORONADO Danièle

